

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_15
id. 4558

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION PTI/PDI 2019

La politique du Département relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui est assorti depuis 2015 d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI), conformément à la délibération de l'Assemblée du 16 mars 2015.

Programmation 2019 des actions PDI et PTI prises en charge par la collectivité :

Le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion sont programmés pour la période de 2017-2020. Ils ont été constitués suite à un appel à projets lancé par le département du Tarn et Garonne en novembre 2016. Le financement des actions peut être assuré soit par le Fonds Social Européen (80% maximum de l'action), soit par les fonds propres du Département.

Ainsi au titre du PTI, 5 actions sont financées sur les fonds propres du Département et représentent un montant de 58 641 € pour 210 parcours de 6 mois.

Au titre du PDI, 17 actions sont financées sur les fonds propres du Département et représentent un montant de 322 036,70 € pour 377 parcours de 6 mois.

Dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, 2 structures sont conventionnées avec le Département :

- la Mission Locale pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, bénéficiaires du RSA ou ayants-droits de bénéficiaires du RSA, ou en très grande précarité. La subvention annuelle s'élève à 200 000 € (SDD01595) ;
- le GRETA pour le renforcement de l'offre et des conseils en formation en direction des publics en difficulté avec une subvention de 30 000 € (SDD01596) par an.

Les conventions avec les structures sont pluri-annuelles sous réserve du vote du budget par l'assemblée départementale.

Programmation d'une action supplémentaire en faveur des BRSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans (PDI) :

Le Département de Tarn-et-Garonne compte 35 % de bénéficiaires du RSA inscrits dans le dispositif depuis plus de 5 ans (soit 10 points de plus que le niveau national). Afin d'améliorer leur prise en charge, un nouvel appel à projet va être lancé en 2019, afin de mettre en place une action ciblée sur cette catégorie. Elle sera financée dans le cadre du PDI, sur les fonds propres du Département, à hauteur de 21 412 €, inscrits sur la ligne budgétaire 657 424 S/F564. Les projets retenus seront communiqués pour engagement lors d'une prochaine commission permanente.

Co-financement entre le Département et le FSE des actions dans le cadre du PTI et du PDI :

En réponse à l'appel à projet de la cellule OI/FSE, certaines structures retenues par le comité de pré-sélection, nécessitent un co-financement par le Conseil

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2015 relative au pacte territorial d'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, pour 2019, la reconduction des actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI) d'un montant de 322 036,70 € et du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) d'un montant de 288 641 € telles que présentées par axe dans les tableaux récapitulatifs joints en annexe 1 et 2 ;
- Approuve le co-financement (maximum 49 000 €), de l'action Herick Caye Formation pré-citée financée par le FSE dans le cadre du PTI ;
- Approuve la programmation d'une action supplémentaire en faveur des bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans pour un montant prévisionnel de 21 412 € dans le cadre du PDI ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657 424 sous-fonction 561 (PTIN) et sous-fonction 564 (RSAA/RSAC-PDI) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous les documents découlant de cette présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Madame Colette Jalaise ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC